

LES MÉDAILLES

DES HAUTS-DE-SEINE

Les médailles
du Développement Durable

  



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LES

MÉDAILLES

qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif annuel de valorisation des collèges publics et privés sous contrat qui s'engagent concrètement dans le développement durable en mettant des actions en place sur une ou plusieurs de ces 10 thématiques :

Biodiversité



Economie circulaire



Solidarité



Santé/
Bien-être



Consommation
éco-responsable



Mobilité



Respect/
civisme



Gouvernance/
Transversalité



Eau



Energie



LES

MÉDAILLES

quels principes ?

Les MÉDAILLES poursuivent un double principe :

- **la récompense systématique** dès la première action significative
→ remise d'une médaille,
- l'incitation à **la poursuite de la démarche**
→ réalisation d'une collection de médailles.

LES MÉDAILLES

quels critères ?

Ce sont les établissements qui, au moment de leur candidature, choisissent sur quelle(s) thématique(s) ils souhaitent être médaillés (3 maximum/édition).

Les MÉDDAILLES sont ensuite attribuées selon 2 critères :

- **qualitatif** : niveau d'implication des élèves dans l'action,
- **quantitatif** : nombre d'élèves impactés par le déploiement de l'action.

| Niveau d'implication des élèves | | Nombre d'élèves impactés | |
|--|---|---|---|
|  Bronze | Sensibilisation ponctuelle dans l'année |  | Une classe/un club/un groupe |
|  Argent | Mise en pratique dans l'année |  | Toutes les classes d'un même niveau scolaire (ex : les 6 ^{ème}) |
|  Or | Action pérenne sur 3 ans minimum (action toujours en place et active) |  | Tous les élèves de l'établissement |

LES MÉDAILLES

comment participer ?

Les dossiers d'inscription sont à télécharger en décembre sur le site internet www.hauts-de-seine.fr

Ils sont à envoyer complétés entre décembre et mars à l'adresse les-meddailles@hauts-de-seine.fr

Un seul dossier par établissement est accepté. Il peut présenter de **1 à 3 actions en cours ou antérieures** mises en place dans l'établissement.

Les MÉDDAILLES obtenues sont communiquées aux collèges en amont de la cérémonie du mois de juin pour la préparation du « Prix du Jury ».

Le Prix du Jury

LES MÉDAILLES

Les collèves médaillés **ARGENT** et **OR** volontaires peuvent candidater au « Prix du Jury ». Les élèves présentent l'action de leur choix en 3 minutes devant le jury et les autres candidats.

Le lauréat reçoit une récompense de 5 000 €.

Contact

Abdelkrim Ghaib

Tél. : 01 41 91 29 07

Courriel : les-medailles@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

